

Québec, le 29 mai 2007

Monsieur Jacques Henry
Ministère des Transports
Centre de services de Gatineau (*Hull*)
33, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1X1

**Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à
Danford Lake**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 15, 16, 17 et 18 mai sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions en annexe :

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 12 juin prochain à la municipalité de Low.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission



Renée Poliquin

- 1- Il est possible de consulter le « Plan de transport de l'Outaouais 1996 -2011 » sur le site Internet du ministère des Transports du Québec au : http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/regions/outaouais/plan_transport.pdf
Cependant, dans la version électronique du Plan, plusieurs figures présentent des problèmes de lisibilité.

Afin d'en faciliter la lecture, la commission demande au ministère de lui fournir une version électronique de plus haute résolution (préférentiellement en format PDF) des cartes 11, 12, 13 et 14 du Plan.

- 2- Lors de l'audience publique, il a été question de l'analyse de sécurité requise pour concevoir l'aménagement de l'intersection de la route d'accès au lieu d'enfouissement proposé (DT5, p. 7 à 9). Un participant a exprimé des préoccupations quant à la sécurité de l'intersection de la route 301 avec le chemin d'accès au territoire du mont O'Brien¹ pour les quelque 500 membres de la *Mont O'Brien Association* qui fréquentent ce territoire. Il craint que l'augmentation du nombre de camions sur la route 301 découlant du projet présente un risque accru pour les usagers de cette intersection.

Dans le cas de l'intersection d'une route où la circulation est susceptible d'augmenter avec un chemin existant, le ministère peut-il expliquer comment s'évalue la sécurité d'un tel carrefour. Préciser qui est responsable de vérifier la sécurité de l'intersection, qui détermine si un réaménagement est requis pour en assurer la sécurité et qui serait éventuellement responsable de réaliser le réaménagement ?

- 3- **Pour les routes 5, 105, 148 et 301, le ministère a-t-il réalisé des projections de croissance des débits de circulation et, si oui sur quels horizons de temps ?**

Si de telles évaluations existent, pourriez-vous les déposer à la commission ?

- 4- **Est-ce que le ministère prend en considération les projets de développement domiciliaire et les projets récréo-touristiques dans l'élaboration de son plan d'intervention sur le réseau routier régional ? Pourriez-vous expliquer comment ?**

1. un territoire dont la candidature a été soumise au Ministère de Développement durable, l'Environnement et des Parcs pour obtenir le statut de réserve de biodiversité.
Voir : <http://www.danfordlakevillage.qc.ca/mo.html>